



Fonds
indépendant
de production

PROGRAMME DE PRODUCTION DE SÉRIES DE FICTION DE FORMAT COURT (ANCIENNEMENT SÉRIES DE FICTION POUR LE WEB)

Date limite de dépôt des projets : **5^{er} octobre 2022**

Objectifs

Le fonds vise à aider les producteurs/créateurs indépendants à financer la production de séries de fiction originales créées initialement pour le web.

L'accent est mis sur le développement et la production de séries de fiction de grande qualité axées sur un récit, et sur le développement de nouveaux talents.

Les séries ayant connu du succès peuvent ensuite être exploitées sur d'autres plateformes, telles que la télévision, soit dans leur format d'origine, soit par le biais de l'exploitation de droits dérivés.

Admissibilité des projets

Seuls les projets qui ont obtenu l'aide financière en développement du programme *De l'idée au pitch* et dont les livrables requis ont été remis au plus tard le 3 octobre de la même année civile sont admissibles à soumettre une demande en production.

Processus de demande

Un formulaire de demande doit être complété et soumis via le Portail de demande en ligne à <https://application.ipf.ca/Login.aspx>

Il doit être accompagné des documents suivants :

1. Tous les livrables soumis à l'achèvement du projet en développement doivent être déposés de nouveau dans le Portail :
 - les synopsis de la série et de chacun des épisodes de la première saison, y compris l'arc narratif, la description des personnages, les lieux, etc.;
 - les scénarios de trois épisodes;
 - la production et la diffusion en ligne d'une preuve de concept vidéo ou audio, d'une vidéo promotionnelle ou d'une bande-annonce, ainsi que les données analytiques afférentes;
 - un devis de production préliminaire;
 - une structure financière préliminaire;
 - une ébauche de calendrier de production;
 - la liste des principaux comédiens et autres titulaires de postes de création potentiels ou confirmés;
 - l'auditoire ciblé et un plan de fidélisation préliminaire;
 - la liste des distributeurs ainsi que des plateformes et des chaînes qui ont été ou seront sollicités.

2. Et les documents suivants :

- Preuves de financement confirmé à ce jour
- Ententes de licence de distribution ou avec une plateforme de diffusion (si disponible)
- Feuilles de calcul des crédits d'impôt
- Expériences de la compagnie requérante
- Stratégies de production, de distribution, de promotion/marketing et de monétisation (veuillez téléverser ce ou ces documents à la ligne « Documents additionnels »)

Participation financière

Un nombre limité de projets seront approuvés pour obtenir de l'aide financière en production qui se fera sous forme d'investissement pouvant atteindre 200 000 \$ par projet.

Le Fonds récupérera son investissement au *pro rata* et participera aux profits générés par le projet, ainsi que par les droits dérivés et les œuvres subséquentes.

Les conditions et les modalités de paiement et de récupération, les responsabilités du producteur et les obligations de rapports seront négociées au cas par cas.

Les contrats de tous les projets doivent être signés dans les six mois suivant la confirmation de financement.

Processus d'évaluation

Un jury de l'industrie et les membres du conseil d'administration évalueront les propositions de production. Les projets retenus seront annoncés en novembre 2022.

Les projets sont notés en fonction de l'analyse du matériel créatif, de l'expérience de l'équipe de production, des stratégies de production, des calendriers de tournage, du budget, des stratégies d'affaires et de distribution, des plans de marketing, de promotion et d'engagement du public, des prévisions de revenus et du potentiel de récupération, des ententes de distribution ou plateformes de diffusion confirmées, ainsi que de toutes ententes de financement confirmé.

Le critère principal d'acceptation par le Fonds sera la qualité du projet.

Les requérants sont invités à consulter le FIP lors de la création de leurs propositions de production, s'ils le souhaitent.

Le FIP se réserve le droit d'exiger des renseignements additionnels concernant la production, si ceux-ci s'avèrent nécessaires à sa prise de décision.

Le Fonds indépendant de production a été créé en 1991 par Maclean Hunter Limitée en tant que fondation privée dotée d'un capital maintenant évalué à 36 millions de dollars. Les intérêts générés par ce capital et la récupération des investissements sont utilisés pour soutenir financièrement le développement et la production de séries de fiction canadiennes pour le web.